

DCI - 6
Parcours financement immobilier :
Prêts viagers hypothécaires et hypothèques
(11'54'12)

★ OBJECTIFS

Répondre aux obligations annuelles de formation pour les Intermédiaires en Opération de Banque.

i INFORMATIONS

Public : Tous les professionnels de l'Assurance (salariés, mandataires, agents généraux, courtiers en Assurance)

Prérequis : Aucun

Durée : 11h54

III FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Compétence First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement. Pôle Emploi, CPF.

MOYENS

Pédagogiques :

Apports théoriques
Études de cas
Questions/Réponses

Matériels :

Ordinateurs / Tablettes /
Smartphones
Paperboard

Méthodes d'évaluation :

Quiz
QCM

CONTACT

Tél :
01 87 66 02 19

F-mail :
contact@assuraforma.fr

NDA :
76311071831

Nom de l'accompagnateur :
Anthony PITKANITSOS

⌚ HORAIRES

Libres en E-learning

Module 1 : La réglementation LCB-FT

Chapitre 1 : Définition et cadre juridique

- | | |
|---|------|
| ○ Définitions et typologies des opérations de blanchiment et de financement du terrorisme | 9'11 |
| ○ Cadre juridique et réglementaire | 9'17 |
| ○ Les organismes assujettis à la réglementation LCB-FT | 6'18 |
| ○ Les autorités et instances impliquées en matière de LCB-FT | 9'08 |

Chapitre 2 : Connaître les obligations pesant sur les organismes

- | | |
|--|-------|
| ○ Les obligations organisationnelles en matière de LCB-FT | 9'40 |
| ○ Les obligations de vigilance en matière de LCB-FT | 10'33 |
| ○ Les obligations de vigilance en matière de LCB-FT : la vigilance allégée | 5'03 |
| ○ Les obligations de vigilance en matière de LCB-FT : la vigilance renforcée | 6'28 |
| ○ Les obligations en matière de gel des avoirs | 4'22 |
| ○ Les obligations déclaratives en matière de LCB-FT | 9'37 |

Chapitre 3 : Organiser la lutte contre le blanchiment au sein et en dehors des groupes

- | | |
|--|-------|
| ○ Les entités concernées par l'échange d'informations dans le cadre du dispositif LCB-FT | 9'31 |
| ○ Le périmètre des informations susceptibles d'être échangées dans le cadre du dispositif LCB-FT | 4'45 |
| ○ L'organisation et la sécurisation de l'échange d'informations en matière de LCB-FT | 10'29 |

Chapitre 4 : Recourir à des tiers pour la mise en œuvre des obligations de vigilance

- | | |
|---|------|
| ○ Le recours à la tierce introduction pour la mise en œuvre des obligations de vigilance – Partie 1 | 8'53 |
| ○ Le recours à la tierce introduction pour la mise en œuvre des obligations de vigilance – Partie 2 | 9'41 |
| ○ Le recours à l'externalisation pour la mise en œuvre des obligations de vigilance | 4'07 |

Chapitre 5 : Connaître les modalités de contrôle et les sanctions encourues

- | | |
|--|-------|
| ○ Les sanctions pénales et civiles en matière de LCB-FT | 9'50 |
| ○ Le contrôle et les sanctions disciplinaires en matière de LCB-FT | 8'08 |
| ○ Quiz | 10'00 |

TOTAL : **2'35'09**

★ OBJECTIFS

Répondre aux obligations annuelles de formation pour les Intermédiaires en Opération de Banque.

i INFORMATIONS

Public : Tous les professionnels de l'Assurance (salariés, mandataires, agents généraux, courtiers en Assurance

Prérequis : Aucun

Durée : 11h54

III FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Compétence First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement. Pôle Emploi, CPF.

MOYENS

Pédagogiques :

Apports théoriques
Études de cas
Questions/Réponses

Matériels :

Ordinateurs / Tablettes /
Smartphones
Paperboard

Méthodes d'évaluation :

Quiz
QCM

CONTACT

Tél :

01 87 66 02 19

F-mail :

contact@assuraforma.fr

NDA :

76311071831

Nom de l'accompagnateur :

Anthony PITKANITSOS

⌚ HORAIRES

Libres en E-learning

Module 2 : Prêt viager hypothécaire et prêt avance mutation

- | | |
|---|----------------|
| ○ Prêt viager hypothécaire et prêt avance mutation - Partie 1 | 14'38 |
| ○ Prêt viager hypothécaire et prêt avance mutation - Partie 2 | 10'58 |
| ○ Les prêts réglementés et aides de l'État | 5'27 |
| ○ Le prêt à taux zéro ou PTZ - Partie 1 | 10'30 |
| ○ Le prêt à taux zéro ou PTZ - Partie 2 | 16'23 |
| ○ Le prêt à taux zéro ou PTZ - Partie 3 | 11'50 |
| ○ L'éco-prêt à taux zéro - Partie 1 | 13'46 |
| ○ L'éco-prêt à taux zéro - Partie 2 | 3'44 |
| ○ Avant et après les travaux | 8'52 |
| ○ Quiz | 12'00 |
| TOTAL : | 1'48'11 |

Module 3 : Le crédit-bail immobilier

- | | |
|--|----------------|
| ○ Le crédit-bail immobilier | 10'50 |
| ○ D'autres aspects du crédit-bail immobilier : | |
| ○ les éléments du contrat | 11'36 |
| ○ Le déroulement de l'opération de crédit-bail immobilier | 13'07 |
| ○ Les aspects fiscaux du crédit-bail immobilier - Partie 1.1 | 6'24 |
| ○ Les aspects fiscaux du crédit-bail immobilier - Partie 1.2 | 9'12 |
| ○ Les aspects fiscaux du crédit-bail immobilier - Partie 2 | 8'27 |
| ○ Les aspects fiscaux du crédit-bail immobilier - Partie 3 | 10'44 |
| ○ Les aspects fiscaux du crédit-bail immobilier - Partie 4.1 | 12'40 |
| ○ Les aspects fiscaux du crédit-bail immobilier - Partie 4.2 | 3'15 |
| ○ La cession du contrat de crédit-bail | 11'51 |
| ○ L'opération de cession-bail (ou « lease-back ») | 5'59 |
| ○ La situation du crédit-bailleur | 11'18 |
| ○ Quiz | 15'00 |
| TOTAL : | 2'10'28 |

Module 4 : L'hypothèque

- | | |
|---|-------|
| ○ L'hypothèque garantissant le crédit-Partie 1 | 4'30 |
| ○ L'hypothèque garantissant le crédit-Partie 2 | 9'12 |
| ○ Les conditions concernant le constituant de l'hypothèque conventionnelle-Partie 1 | 7'04 |
| ○ Les conditions concernant le constituant de l'hypothèque conventionnelle-Partie 2 | 8'24 |
| ○ La publicité de l'hypothèque conventionnelle-Partie 1 | 10'53 |
| ○ La publicité de l'hypothèque conventionnelle-Partie 2 | 5'35 |
| ○ Les effets de l'hypothèque conventionnelle-Partie 1 | 5'58 |
| ○ Les effets de l'hypothèque conventionnelle-Partie 2 | 9'33 |
| ○ La transmission de l'hypothèque conventionnelle | 10'42 |
| ○ L'hypothèque rechargeable | 8'58 |

- | | |
|----------------|----------------|
| Total : | 1h20'55 |
|----------------|----------------|

★ OBJECTIFS

Répondre aux obligations annuelles de formation pour les Intermédiaires en Opération de Banque.

i INFORMATIONS

Public : Tous les professionnels de l'Assurance (salariés, mandataires, agents généraux, courtiers en Assurance

Prérequis : Aucun

Durée : 11h54

III FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Compétence First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement. Pôle Emploi, CPF.

MOYENS

Pédagogiques :

Apports théoriques
Études de cas
Questions/Réponses

Matériels :

Ordinateurs / Tablettes /
Smartphones
Paperboard

Méthodes d'évaluation :

Quiz
QCM

CONTACT

Tél :

01 87 66 02 19

F-mail :

contact@assuraforma.fr

NDA :

76311071831

Nom de l'accompagnateur :

Anthony PITKANITSOS

⌚ HORAIRES

Libres en E-learning

Module 5 : regroupement de crédits

Sous-module 1 : L'environnement du regroupement de crédits

- | | |
|---|------|
| ○ Les lois régissant le regroupement de crédits - loi Murcef et loi Scrivener | 9'28 |
| ○ Les lois régissant le regroupement de crédits et le surendettement | 9'37 |
| ○ Le droit du regroupement de crédits – Partie 1 | 8'55 |
| ○ Le droit du regroupement de crédits – Partie 2 | 6'28 |
| ○ Les opérateurs traditionnels | 8'01 |
| ○ Les opérateurs historiques – Partie 1 | 6'24 |
| ○ Les opérateurs historiques – Partie 2 | 8'55 |
| ○ Les services sociaux | 4'17 |
| ○ L'histoire du regroupement de crédits en France | 7'06 |

Sous-module 2 : Le crédit à la consommation

- | | |
|---|---------|
| ○ Rappel de terminologie financière - Partie 1 | 11'15 |
| ○ Rappel de terminologie financière - Partie 2 | 8'46 |
| ○ Les différentes modalités de garantie des crédits | 3'52 |
| ○ Les garanties - Partie 1 | 7'36 |
| ○ Les garanties - Partie 2 | 9'40 |
| ○ Les assurances | 6'12 |
| ○ Les coûts associés | 7'17 |
| ○ Les droits de l'emprunteur - Partie 1 | 7'16 |
| ○ Les droits de l'emprunteur - Partie 2 | 5'41 |
| ○ Les devoirs de l'emprunteur | 2'41 |
| ○ Les implications d'un crédit pour le conjoint non co-emprunteur | 6'59 |
| ○ Immobilier Neuf : Questions et Réponses avec Audrey Boucabeille | 1'32'51 |

TOTAL :

3'59'29

TOTAL : 11'54'12

★ OBJECTIFS

Répondre aux obligations annuelles de formation pour les Intermédiaires en Opération de Banque.

❶ INFORMATIONS

Public : Tous les professionnels de l'Assurance (salariés, mandataires, agents généraux, courtiers en Assurance

Prérequis : Aucun

Durée : 11h54

▀ FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Compétence First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement. Pôle Emploi, CPF.

L'accompagnement pédagogique

L'accompagnement pédagogique est assuré avec un formateur qui forme l'apprenant dans un parcours individuel, précisément adapté au besoin de l'apprenant dans le but d'obtenir la certification visée. En dehors des heures de formations prévues, l'organisme prévoit un accompagnement pour s'assurer de la satisfaction de l'apprenant, de la conformité administrative de son dossier ainsi qu'un temps particulier pour la préparation à la certification.

L'accompagnement technique

En début de parcours, un accès e-learning est envoyé à l'apprenant. Son utilisation est facultative mais permet à l'apprenant d'assoir ses compétences théoriques. Les heures de connexion ne sont jamais décomptées des heures de formation prévues.

L'apprenant a un accès à une plateforme développée en interne par Compétences First pour gérer les documents pédagogiques (Attestations, émargement, etc..).

▀ MOYENS

Pédagogiques :

Apports théoriques
Études de cas
Questions/Réponses

Matériels :

Ordinateurs / Tablettes /
Smartphones
Paperboard

Méthodes d'évaluation :

Quiz
QCM

▀ CONTACT

Tél :

01 87 66 02 19

F-mail :

contact@assuraforma.fr

NDA :

76311071831

Nom de l'accompagnateur :

Anthony PITKANITSOS

⌚ HORAIRES

Libres en E-learning